

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 A 19H SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, CHAUMONTET Denis, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan, BLANDIN Aurélie, JACCAZ Yan.

Excusée : /

Absent non excusé : /

Mme Noémie MERLET a été désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : validation du devis COVATEAM**
- **Tarif de l'eau potable 2021**
- **Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) : participation financière 2021**
- **Auberge communale : exonération du loyer de février 2021**
- **Orientations budgétaires**
- **Urbanisme**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 7 Janvier 2021 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- Validation de 30 voisins vigilants au 01/02/2021
- Mise en place des panneaux voisins vigilants sur la commune
- Commande de panneaux signalétiques, entrée de hameau... à Signaux Girod
- Entrée d'une jeune personne de Chaumont dans le T3 vacant et réfection de peinture par l'entreprise FOL Didier en amont.
- Session initiation DAE : 12 pers maximum et 150 € en plus par session supplémentaire dans la même journée.
- Réponse Département voirie : accotements RD47 seront repris en 2021
- Réponse Département voirie : signalétique fausse sera remplacée très vite car reçue

Monsieur le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour avec l'aval des élus : « Etude des eaux pluviales à St-Jean » et « Devis pour vestiaires et sanitaires au hangar technique communal ».

Arrivée à la séance de Mr Gaétan SUBLET, conseiller municipal, à 19H15.

- **1. Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : validation du devis COVATEAM**

Lors de la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Usse et Rhône qui s'est tenue le 22 septembre 2020 et dans le cadre du RGPD (règlement général de la protection des données), une offre de délégué à la Protection des Données (DPD) externalisée est ainsi faite afin de pouvoir déléguer la gestion de la protection des données à un prestataire externe.

Un devis mutualisé pour réduire les coûts a été demandé à deux prestataires et la Sté COVATEAM qui avait accompagné les mairies dans le cadre de l'audit du RGPD a été retenue par la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Les élus de Chaumont ont pris part de cet engagement, rendu obligatoire depuis mai 2019, lors de la séance de conseil municipal du 07 janvier 2021 et ont émis un avis favorable à la mutualisation de cette démarche.

Monsieur le Maire demande ainsi aux élus de valider le devis d'un DPO (délégué à la protection des données) de la Sté COVATEAM suivant :

- DPO externalisé 2021-2023 – forfait annuel 1 200.00 € HT
- Contrat de 3 ans
- Frais de déplacement unitaire si nécessaire 70.00 € HT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ACCEPTE le devis de COVATEAM pour un montant de 1 200.00 € HT annuel sur une durée de 3 ans,
- VALIDE le forfait de déplacement unitaire si besoin de 70.00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- **2. Tarif de l'eau potable 2021**

Monsieur Romain FOEX, Maire-Adjoint en charge de l'eau, prend la parole et informe l'assemblée que le tarif de l'eau est inchangé depuis le 10 avril 2012 soit huit années.

Il rappelle la mise à jour tarifaire de l'eau potable qui avait été validée en 2018, plus adaptée aux préconisations d'économie d'eau à savoir la mise en place de deux tarifications distinctes applicables aux catégories d'utilisateurs suivantes :

- **Particulier et professionnel :**

- ✓ De 0 à 300 m³ : 1.80 €/m³

- ✓ > à 300 m³ : 2.70 €/m³

- **Exploitation agricole à titre principal et Services d'intérêt général**

(Foyer d'accueil médicalisé par exemple)

- ✓ 1.00 €/m³

Après délibération, le conseil municipal passe au vote avec 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- Décide de ne pas augmenter ces tarifs pour la période 2021-2022 de la facturation.

3. Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) : participation financière 2021

Mr Luc MERY, conseiller municipal en charge de l'environnement et Vice-président du Syndicat Intercommunal du Vuache, prend la parole.

Il informe les élus de la contribution communale annuelle de la commune au SIV soit un montant de 2983 € pour 2021. De plus, Mr Luc MERY fait le bilan des différentes actions au sein du syndicat à savoir :

- Finalisation d'un achat de parcelle vers la cascade de Barbannaz
- Un appel d'adhésion est fait aux communes voisines
- 14 tonnes de fruits apportés par des particuliers sous forme de compotes, jus et cidres sont proposés à la vente aux communes
- La rencontre des vergers est prévue du 17 au 31 octobre prochain à chaumont ou Clarafond-Arcine
- Un atlas de la biodiversité des communes est établi

- **4. Auberge communale : exonération du loyer de février 2021**

Monsieur Le Maire informe les élus d'une nouvelle demande reçue en date du 29 janvier 2021 de Mr ALRAN Patrick, gérant de « l'Auberge de Chaumont » de pouvoir bénéficier à nouveau d'une exonération de ses loyers du restaurant et de l'appartement qu'il loue pour son personnel, suite aux deux baux de location du 21/01/2019 et du 11/04/2019, dans le cadre de la seconde crise sanitaire due au Covid-19 et pour le mois de février 2021.

Les élus restent toujours compréhensifs face l'impact financier que la crise sanitaire continue à engendrer au sein de la gestion du restaurateur, une réflexion est faite néanmoins au sein de l'assemblée sur les deux types de location à savoir l'une commerciale avec le bail du restaurant et l'autre avec le contrat de location d'un appartement de type T3 pour son personnel.

⇒ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité par 7 voix pour, 2 contre, 2 abstentions :

- d'exonérer sous forme d'une remise de créance totale s'élevant à 1300.00 € à destination de l'auberge de Chaumont du mois de février 2021 pour le restaurant

- de ne pas dispenser la location de l'appartement que l'aubergiste loue pour son personnel,
- de charger Mr Le Maire à l'exécution de cette remise de créance,
- de décider à chaque séance du mois de location à exonérer suite à demande,

• 5. Devis de l'étude des eaux pluviales St-Jean

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du devis d'honoraires du Cabinet NICOT relatif aux missions levées topographiques et projet concernant la création d'une déviation vers le ruisseau des Grands Champs au lieu-dit St-Jean afin de canaliser les eaux pluviales.

Monsieur le Maire détaille le devis d'honoraires aux élus.

Le montant de cette mission par le Cabinet NICOT s'élève à un montant global de 4 700.00 € HT.

Après réflexion, Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Valide le devis du Cabinet NICOT pour l'étude de la création d'une déviation des eaux pluviales à St-Jean s'élevant à 4 700.00 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

• 6. Devis pour sanitaires hangar technique communal

Monsieur Gérald HONCZARUK, conseiller municipal en charge des bâtiments expose à l'assemblée l'aménagement d'une partie de l'ancien hangar communal. Cet aménagement consiste à la création de toilettes, d'une douche et d'un espace de bureau. Les travaux seront réalisés par l'agent technique à part l'électricité et la plomberie. Cet espace serait apprécié par les jeunes employés d'été.

Monsieur Gérald HONCZARUK sort de la salle avant passage au vote.

Monsieur Le Maire présente les devis de :

- VUACHENERGIE :
Montant global du matériel hors tubes et raccords standards 1 768.34 € HT
Taux horaire si besoin d'aide 49.00 € HT
- BALLEYDIER ELECTRICITE ET CHAUFFAGE :
Montant global 2 094.44 € HT
- LALLIARD BOIS :
Montant global 1 858.97 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ACCEPTE les devis de VUACHENERGIE, BALLEYDIER ELECTRICITE ET LALLIARD BOIS pour la mise en place d'un vestiaire et des sanitaires au hangar technique communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les trois devis correspondants.

- **7. Orientations budgétaires**

Les élus listent dans un tableur les différents projets d'investissement dont l'équipe municipale souhaiterait mener au cours de son mandat.

- **8. Divers**

SUBVENTIONS

L'état des subventions prévues et reçues pour le marché public effectué au Malpas est présenté en détail :

SUBVENTIONS SECURISATION ET AMENAGEMENT DU MALPAS ET AIRE DE COVOITURAGE

-
MONTANT
TRAVAUX REELS HT 741 289 €

FINANCEURS PUBLICS	MONTANT SUBVENTIONS PREVUES	MONTANT SUBVENTIONS RECUES
PREFECTURE DSIL	67 595 €	67 596 €
PREFECTURE AMENDE POLICE	9 420 €	47 352 €
CD 74 FDDT	83 000 €	83 000 €
REGION AIRE DE COVOITURAGE	13 500 €	13 500 €
REGION ARRET DE CAR	56 296 €	28 127 €
CD74 CONVENTION VOIRIE	283 055 €	300 283 €
	512 866.00 €	539 858.00 €

DIVERSES REFLEXIONS

- Avis favorable pour établir un diagnostic énergétique dans les logements communaux et local commercial
- Avis favorable pour demander un contrôle de l'aire de jeux d'enfants
- Réflexion d'ici l'automne pour insérer des publicités commerciales dans le bulletin municipal
- Un contrôle de conformité des travaux au lotissement du Pré Magnin va être établi et un contrôle automatique va être mis en place en urbanisme à chaque dépôt d'attestation de conformité
- Demande d'un devis pour une location et un changement annuels de décorations de Noël
- Choix et devis d'abris bus pour mise en place au Malpas et à Chaumontet
- Point sur avancement du projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Vovray : dépôt du permis de construire en cours
- Réflexion sur l'achat mutualisé d'une balayeuse-voirie avec la commune de Minzier

Départ de la séance de Mr Luc MERY, conseiller municipal, à 20h20.

• 9. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

PA07406520X0002 T01 : SARL JDG représentée par M GELONE Guillaume pour le transfert du permis d'aménager lieudit « Vers Rosset » à Chaumont : **accord** du 14 janvier 2021

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406519X0011 M01 : WILLERS Arnaud pour la création de 2 murs en gabions sur 1 m de hauteur en 2 rangs ; la pose d'un escalier entre les murs et le maintien du talus le long de la route, au 24 Impasse du Pré Magnin Lotissement « Pré Magnin » à Chaumont : **accord** du 14 janvier 2021

PC07406521X0001 : REVILLON Jean-Marc pour l'extension de l'habitation existante, création d'un salon et d'un garage au 128 ruelle du Pralet à Chaumont : **accord** du 09 février 2021

DECLARATIONS PREALABLES

DP07406520X0014 : MARQUES DOS REIS Silvino pour la rénovation de la toiture au 119 rue des Ecoliers à CHAUMONT : **accord** du 02 février 2021

L'ordre du jour étant épuisé à 20h40 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 04 MARS 2021 à 20H

CHATAGNAT André-Gilles,

CHAUMONTET Denis,

PUZEL Jérémy,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaéтан

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,

BLANDIN Aurélie

JACCAZ Yan